COMMUNIQUÉ

CREA Pays de la Loire : Carte des formations -RVP – PLOA – Pacte Briques et Socle

LES INSTANCES RÉGIONS

Carte des formations 2024/2025 - Réforme de la voie professionnelle - Pacte enseignant - Concertation PLOA (pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles) : quelles suites au niveau régional ? - Présentation des étapes restantes du projet régional de l'enseignement agricole PREA :

Comité Régional de l'Enseignement Agricole CREA Pays de la Loire

mercredi 5 juillet 2023 DRAAF/SRFD Nantes

Compte rendu (non exhaustif)

Déclaration Elan Commun (extraits) : impréparation ou mépris ?

pas de note de service de la DGER concernant les priorités de la rentée, pas de NS pour le Pacte enseignant, pas de texte officiel concernant la gratification des stages en capa et bac pro, pas de NS pour les dispositifs d'individualisation (initiatives d'appui personnalisé IAP) sous forme HSE,

les modalités de cdi-sation des AESH restent inconnues, pas de note de cadrage en PdL fixant les priorités & orientations de l'évolution de la carte de formation professionnelle.

Déclaration FEP-CFDT (extraits) :

approbation des mesures du socle du Pacte (revalorisation ISOE), mais les promesses présidentielles (augmentation 10%) ne sont toujours pas appliquées ; refus du «travailler plus pour gagner plus» du Pacte, crainte des tensions lors de la répartition des briques et du cloisonnement des missions actuellement faites en équipe pédagogique, évocation du super Pacte spécifique aux lycées pro (suivi intensifié des élèves, relations écoles-entreprises, accompagnement avenir professionnel).

1. Réforme de la voie professionnelle (RVP) :

Application partielle de la réforme au MASA compte tenu des spécificités de l'enseignement agricole (insertion & relations avec professionnels) :

- pas d'augmentation du nombre de semaines de stage
- maintien de la réforme bac pro
- gratification des semaines de stage en capa & bac pro :
    - 50 € par semaine : capa 1 & 2nde pro
    - 75 € : capa2 et bac pro 1
    - 100 € : bac pro 2
      gestion par une agence de paiement ASP via une plateforme sur laquelle les chefs d'établissement devront saisir les données personnelles des élèves (entre autres : coordonnées bancaires) ; le chef d'établissement valide au retour de l'élève le nombre de semaines effectué.
      mise en place septembre 2023, premiers paiements janvier 2024

2. Pacte enseignant :

Pas d'annonces nouvelles par rapport à ce qui a été diffusé dans les établissements.

- **2848 briques en PdL :** 1185 pour l'enseignement public / 1763 pour le privé
- en moyenne 2,6 briques/enseignant **3 M€** pour la Région PdL

Les missions (briques) pourraient être utilisées pour mener/accompagner des projets sur l'exploitation agricole pédagogique (Château-Gontier est cité en exemple d'un possible).

SEA-UNSA

Dans le socle commun, pourquoi ne pas avoir intégré la revalorisation de l'indemnité d'encadrement des professeurs stagiaires (environ 1200 €/an) qui n’a pas évolué depuis une dizaine d’années ?

3. Carte des formations 2024/2025 :

- en attente des nouvelles dispositions dans le cadre de la RVP ; pas de note de cadrage régionale.

Bac général :

- 98 % de réussite (avant rattrapage ; aucun candidat recalé) ; EN : 90 %
- 40 % mentions AB, 20 % B, 7 % TB

recrutement Parcoursup BTSA en PdL :

- taux de pression formation initiale : 12,52 vœux classés en 1ère position/capacité
- taux de pression apprentissage : 3,19 vœux classés en PP/capacité
- taux stables par rapport à 2022

4. Concertation PLOA (pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles) : quelles suites au niveau régional ?

3 groupes thématiques :

- orientation & formation
- installation & transmission
- adaptation et transition face au changement climatique

Le groupe orientation & formation a été organisé en 3 ateliers :

1. orientation, attractivité des métiers et des formations agricoles : quelles actions la future loi devrait-elle intégrer pour qu'il y ait davantage de collégiens, lycéens étudiants et personnes en reconversion professionnelle dans les formations et métiers agricoles ?
2. relation entre modalité de formations (voie scolaire, apprentissage et continue) et les enjeux d'adaptation des contenus pédagogiques en lien avec les emplois de demain : quels sont les socles de compétences pour réussir (entrepreneur, salarié agricole) ? comment accueillir, former et accompagner les personnes non issues du milieu agricole tout en tenant compte de leurs acquis et expériences personnelles et professionnelles ?
3. maintien et développement des actifs agricoles en lien avec les enjeux de prospective 2040 : quelles actions la future loi devrait-elle intégrer pour assurer le maintien et/ou le développement des compétences des actifs agricoles ?

Au travers de ces 3 ateliers, il a été formulé 6 propositions prioritaires :

- parrainage entre établissements scolaires de l'EN et ceux du MASA
- créer un Point d'Accueil Formation Installation Transmission
- création du dispositif passerelle enseignement supérieur agricole

- découverte de divers environnements professionnels
- priorisation des ressources financières
- accompagner le développement des compétences

1 ères actions au niveau régional :

- composition du CREA avec des représentants de l'enseignement supérieur en tant qu'experts (ESA & ONIRIS).
- **TECH-ELEVAGE** salon régional agricole (La Roche s/ Yon), implication des établissements agricoles, à fusionner avec le salon des métiers du vivant de manière à se positionner sur l'enjeu de l'orientation et faire découvrir aux collégiens la diversité des métiers.
- intégrer le projet national **AGROSMARTCAMPUS** : rapprochement enseignements supérieur et technique : apport scientifique de l'enseignement supérieur sur les pratiques techniques / fluidité de l'offre de formation et du transfert des élèves de l'enseignement technique vers le supérieur.
- **appel à manifestation d'intérêt** (AMI) : compétences et métiers d'avenir (CMA) ; contexte national de la transformation de la carte des formations professionnelles pour des métiers en tension, des métiers en évolution ou des métiers d'avenir.
  Cet appel à projets compétences et métiers d'avenir vise des filières qui vont recruter massivement dans les années à venir à tous les niveaux de qualification et qui concourent aux transformations-clés de notre économie et de notre société, telles les transitions numérique et écologique.
  L'enseignement agricole est doté dans le cadre de ce dispositif d'un budget de 20 M€ et devra mettre en place des pôles de compétences (labélisés campus des métiers et des qualifications CMQ) d'enseignement agricole d'excellence et de référence dans chacune des filières et enjeux d'avenir.
  En Pays de la Loire, la thématique élevage est retenue (agroalimentaire en Bretagne : collaboration envisagée), ce projet collectif régional s'appuiera sur un établissement d'enseignement agricole dont la réponse à l'appel aura été jugée conforme aux exigences de l'AMI CMA par la DRAAF et le Conseil Régional. « Même si l'élevage recule en PdL, il doit être soutenu, il doit innover pour ne pas laisser place aux grandes cultures. »

Chaque pôle CMA de l'agriculture française aura la responsabilité de transfér

5. Présentation des étapes restantes du projet régional de l'enseignement agricole PREA :

- de septembre à novembre 2023 : formalisation des contributions
- novembre 2023 : validation par le CREA
- fin 2023 : mise en œuvre.

Pour le SEA-UNSA Pays de la Loire
Patricia Métais (CFPPA La Roche sur Yon) / Philippe Rétif (LEGTA Le Mans)